Le Congrès des Maîtres Imprimeurs

[1]Congrès de l'Union des Maîtres-Imprimeurs, tenu à Marseille, du 3 au 9 juillet 1909.

Dès l'ouverture du Congrès, un fait retient l'attention. Le préfet des Bouches-du-Rhône, c'est-à-dire le représentant du pouvoir gouvernemental, le symbole de la puissance conservatrice, ouvre le Congrès de l'Union des Maîtres Imprimeurs de France. N'est-ce pas là l'accord avoué, affiché, de la puissance politique et de la puissance économique ?

le Préfet encense les Maîtres Imprimeurs et affirme que c'est par leurs soins que se propage la pensée humaine, qu'elle se multiplie et rayonne sur le monde, et que c'est grâce à eux qu'elle se fixe et se perpétue...
Après avoir oublié aussi bénévolement les travailleurs anonymes dont l'effort ne compte pas pour lui, M. le Préfet donne la parole à M. Delmas, président sortant de l'Union.
Celui-ci, après un préambule aimable et encourageant pour ses collègues, entre dans l'actualité brûlante :

> *L'assurance contre les grèves attirera votre attention, et j'ose espérer que le meilleur résultat de votre adhésion en nombre à ce projet sera le rapprochement rendu obligatoire des patrons et des ouvriers, pour lesquels les intérêts doivent rester communs.*

On ne peut qu'admirer cette formule manifestement confuse. La menace et l'espérance y figurent en un bizarre assemblage.
M. Delmas, qu'on peut classer dans la catégorie des patrons « raisonnables », avoue ingénument que le rapprochement, tant souhaité par lui, ne se réalisera que lorsque les Maîtres Imprimeurs, en grand nombre, auront adhéré à une formidable organisation oppressive dont le but avoué est l'empêchement de toute grève. Le droit de grève n'étant plus exercé, que

restera-t-il aux ouvriers pour faire aboutir leurs légitimes revendications et ne pas subir la loi du maître ?
M. Delmas qui veux, lui aussi, décréter l'amour obligatoire, va nous dire comment les choses s'arrangeront :

> *Les dernières manifestations ont fait constater aux ouvriers appartenant aux groupements modérés l'inanité des théories révolutionnaires. La recherche de l'unification des salaires et des heures de travail, et de l'amélioration des tarifs, doivent se faire par des réformes étudiées en commun afin de ne pas jeter le désarroi dans une profession, arrêter les affaires, etc.*

M. Delmas, comme la plupart des patrons, ne voit le monde ouvrier qu'à travers les commentaires de la grande presse qui, elle-même, n'en aperçoit que la façade.
Les différences de doctrine, de conception, de méthode, qui semblent séparer en deux grandes fractions la classe ouvrière, ne sont guère que des apparences. Seuls, les militants, les enthousiastes, ressentent fortement ces divisions. Mais les travailleurs qui peinent dans les ateliers n'attachent qu'une importance très relative aux discussions trop théoriques ou byzantines. Préoccupés par la difficulté de joindre les deux bouts, souvent le moindre grain de mil fait bien mieux leur affaire.
Le rêve de M. Delmas : établir un tarif commun, se réaliserait si ouvriers et patrons marchaient du même pas, avec la même hâte d'aboutir. Mais M. Delmas sait, beaucoup mieux que nous, qu'une table bien garnie dans une maison confortable n'incite pas les gens à la précipitation.
Les ouvriers appartenant aujourd'hui aux groupements modérés sont assez semblables à ceux qui font partie des groupements révolutionnaires. On les classe, arbitrairement, selon la conception personnelle de leurs permanents qui, le plus souvent sont désignés par le hasard. Et les patrons peuvent être convaincus que l'ensemble des travailleurs, avec une énergie presque identique, désirent, demandent, réclament et imposeront l'amélioration de leur situation.

Les réformes étudiées en commun par des hommes dont les besoins immédiats sont inégalement satisfaits, apporteront une paix bien précaire, à moins que, tout à coup, la bourgeoisie ne s'élève jusqu'à la conception idéale de l'évolution économique.
M. Delmas croit avoir trouvé le moyen de tout concilier. Affirmant que les exigences des linotypistes parisiens n'ont eu d'autre résultat que d'organiser la résistance patronale, il constate qu'à Marseille l'entente des patrons a permis de résister à ces exagérations, et il affirme, sans hésiter, « qu'aidés par les vrais travailleurs, ceux qui demandent l'évolution et non la révolution, les réformistes et non les révolutionnaires, les difficultés actuelles n'auraient pas été soulevées aussi brutalement... »
M. Delmas ignore, sans doute, que les linotypistes parisiens ont réputation de révolutionnaires et ceux de Marseille celle de réformistes.
Nous craignons bien que, pour M. Delmas, les « vrais travailleurs » ne soient ceux qui se soumettent, sans murmurer, à toutes les exigences patronales.
Ceux-là sont groupés dans des associations qui ont accepté l'épithète qu'on leur avait donnée par ironie : les Jaunes. Ce n'est qu'à eux, et non à une quelconque fraction syndicaliste que peuvent avoir pensé les Maîtres Imprimeurs réunis à Marseille.

La caisse noire contre les grèves

Dans le rapport de M. Leydier, présenté au nom de l'Office central, on va retrouver la préoccupation dominante du discours de M. Delmas.
La tâche d'un groupement syndical, dit M. Leydier, ne saurait se borner à se défendre contre les empiétements de l'État, mais aussi à « assurer contre les grèves le développement normal de nos ateliers ». Après avoir constaté que la grève est devenue « un des traits de notre état économique » et affirmé qu'elle « est moins un moyen d'améliorer les conditions du travail qu'une arme entre les mains des

révolutionnaires », M. Leydier dit que l'un des moyens étudiés par l'Union des Maîtres Imprimeurs « consiste dans l'organisation d'une caisse d'assurance patronale contre les risques de grève ».
Cette idée ne semble pas facilement réalisable. Depuis plusieurs années, la question est posée aux patrons. Et ceux-ci en sont encore à se demander quelle forme doit revêtir cette organisation :

> *Doit-elle être limitée aux membres de notre corporation ? Devons-nous, au contraire, nous rattacher à d'autres groupements ? Comment rendre à la fois son fonctionnement très efficace et peu onéreux pour les intéressés, etc. ?*

Le danger n'est pas encore imminent, mais on aurait tort de n'y point veiller. Cette préoccupation évidente de résister aux demandes ouvrières peut aboutir à une réalisation à la faveur d'un évènement inattendu. Les points d'interrogation de M. Leydier prouvent seulement qu'en France les patrons semblent goûter encore moins que leurs ouvriers le charme de l'association et la force qu'elle procure.
M. Leydier rapporte que d'autres moyens ont été étudiés pour assurer la pacification des ateliers, notamment un projet tendant à assurer les ouvriers contre les risques de chômage, et la création d'un bureau de placement patronal. Les typographes se souviennent que ces projets ont eu un commencement d'exécution, mais les patrons ont constaté, non sans stupeur, le dédain des ouvriers pour l'aumône qu'on leur voulait faire sous forme d'indemnité de chômage, afin qu'ils devinssent les humbles serviteurs de leurs employeurs. Le bureau de placement patronal a partagé ce succès éphémère.
Ces deux grandes pensées de l'Office Central n'amèneront pas, seules, la paix tant désirée par les Maîtres Imprimeurs.
Chez les ouvriers, il s'est fait un lent, mais sûr travail, qui les a conduits à une plus forte conscience de leur fierté et de leur dignité.
À Paris, où ces deux tentatives furent amorcées, les indemnités de chômage n'alléchèrent que les loustics ou des «

binaiseurs » et le bureau de placement patronal n'a, jusqu'à ce jour, conservé que quelques malheureux, dont la déchéance est irrémédiable.
Ces leçons, d'un passé récent, ne suffisent sans doute pas à MM. les Maîtres Imprimeurs, si l'on en juge par la suite de la discussion.
Quand, au Congrès des Maîtres Imprimeurs, on lut le rapport de M. Vignal sur l'organisation d'une Caisse d'assurance nationale contre les risques de grève, dont la conclusion constatait que « la constitution d'un groupement d'imprimeurs suffisant paraît, à l'heure actuelle, impossible à réaliser », M. Lahure, patron « déraisonnable », présenta les observations suivantes :

> *Nous ne vous proposons pas de vœu. C'est une simple communication. Vous savez combien l'organisation ouvrière est puissante. Vous n'ignorez pas que la Fédération du Livre subventionne toutes les grèves. Contre une telle prétention, il faut nous grouper et nous défendre. Nous avons songé à une caisse d'assurance patronale.*
>
> *Croyez-vous que lorsque les syndicats sauront que nous sommes assurés et que, grâce à l'assurance, nous pourrons résister des jours et des mois, croyez-vous qu'ils ne réfléchiront pas, et qu'au lieu de venir vous trouver avec mandat impératif, ils ne trouveront pas plus sage de nous transmettre leurs demandes, sans menaces, afin que nous puissions les examiner et les solutionner sans blessures, ni d'un côté, ni de l'autre.*

Après avoir affirmé qu'en 1878, en 1906 et cette année, à Marseille et à Paris, c'est l'intransigeance des syndicats et le mandat impératif qui ont été les causes de ces grèves, M. Lahure arrive au passage du rapport concernant l'assurance, par l'industriel, contre le chômage par manque de travail, et dit qu'ainsi « disparaitrait le plus dangereux motif de grève », les ouvriers étant toujours assurés du lendemain. Et il ajoute, laissant percer la préoccupation principale de tous ses collègues : « Il faut donner aux ouvriers non syndiqués un

encouragement nécessaire, car il leur arrive quelquefois de se voir occupés pendant la grève et congédiés ensuite. »
M. Lahure a présenté, dans ses observations, le point de vue des patrons combatifs, décidés à ne pas céder devant les demandes ouvrières. Le résultat qu'il espère de sa résistance, et de celle de ses collègues animés du même esprit, sera peut-être tout autre que celui qu'il désire.
Ces menaces auront pour résultat de rendre plus étroitement solidaires les hommes des diverses tendances du monde ouvrier. Devant une déclaration de guerre aussi catégorique, les modérés, les réformistes, sur qui les patrons « raisonnables » osaient fonder quelque espoir, montreront eux-mêmes les dents. Nous n'en voulons pour preuve que les déclarations faites dans l'organe de la Fédération du Livre, la T*ypographie française*, du 15 septembre 1909, où notre confrère Burgard, réformiste notoire, écrit : « Le but des patrons, c'est d'entretenir, sous forme d'indemnité au chômage, une équipe de sarrasins toujours prête à intervenir dans les grèves. À ces mœurs nouvelles, nous répondrons en empruntant au besoin la fameuse « machine à bosseler » de nos camarades terrassiers. »
On ne saurait mieux dire. Nous qui ne partageons pas souvent la manière de voir de nos confrères du Comité central de la Fédération du Livre, nous voyons, sans déplaisir, M. Lahure nous aider à convaincre nos camarades que nous n'obtiendrons jamais que des promesses, si nous n'avons pas le courage de courir le risque des batailles.
Pour montrer aux fédérés du Livre et à tous ceux qu'intéresse la lutte ouvrière que l'état d'esprit manifesté par M. Lahure ne lui est pas particulier, nous devons noter un incident soulevé par M. Lefebvre, maître imprimeur parisien.

Le tarif minimum

Au cours du Congrès, la question de l'apprentissage et de l'organisation rationnelle d'une profession avait fait l'objet d'un rapport de M. Delmas. Mais avant de se prononcer sur l'adoption de ce rapport, M. Lefebvre avait déclaré :

Dans le tableau annexé au consciencieux travail de M. Delmas,

j'ai constaté pour les ouvriers de 24 à 28 ans cette mention : « tarifs ouvriers fixant le salaire et la durée de la journée de travail, adoptés par les syndicats patronaux et ouvriers » ; l'adoption du vœu présenté par la Commission impliquera-t-elle l'adhésion de l'Union à une mesure que je préconise depuis plusieurs années, c'est-à-dire l'entente entre patrons et ouvriers pour l'adoption d'un tarif minimum ?

Sur la réponse que la question n'était pas à l'ordre du jour, M. Lefebvre attendit la fin des discussions pour reparler de l'entente entre ouvriers et patrons pour l'adoption d'un tarif minimum :

M. LEFEBVRE. — J'avais pris la parole [au cours du Congrès] pour demander aux membres de cette réunion si en votant la diffusion dans les ateliers du travail de M. Delmas, ils admettaient toutes les idées qui y étaient formulées, notamment l'établissement de tarifs de main-d'œuvre faits d'un commun accord entre patrons et ouvriers...

Après avoir constaté combien était précaire la situation de l'imprimerie et que les causes du mal étaient, selon les uns, dans la concurrence ou dans la multiplicité des grèves, et, selon les autres, dans l'ignorance des chefs d'industrie, incapables de compter leurs frais généraux et leurs prix de revient, M. Lefebvre affirme que, pour lui, le mal provient uniquement de l'antinomie du capital et du travail et que le remède réside tout simplement dans l'adoption d'un tarif minimum commun à tous les imprimeurs français.
M. Lefebvre, pour être fixé sur les intentions de ses collègues, formule un vœu demandant au Congrès des Maîtres Imprimeurs de donner mandat au Comité central de l'Union d'étudier un projet de tarif minimum qui sera soumis l'an prochain, pour être approuvé ou rejeté par l'Assemblée générale de 1910.
Le président demande le renvoi au Comité central. M. Lefebvre déclare que ce serait un enterrement de première classe. M.

Lahure préconise le renvoi à la Commission permanente du Comité Central de l'Union qui décidera s'il est utile ou non de s'entendre avec les syndicats ouvriers. M. Lefebvre constate que ce sera alors l'enterrement dont il parlait, mais où il ne sera envoyé ni fleurs ni couronnes.
M. Lahure, reprenant la parole, fait l'intéressante déclaration que huit à neuf cents imprimeurs appartiennent à l'Union, alors qu'en France, il y a deux mille quatre cents industriels imprimeurs, et, dit-il, même en acceptant le point de vue de M. Lefebvre, faudrait-il que nous fussions suivis par la majorité.
M. Lefebvre répond que l'observation est sans valeur, le tarif minimum allemand, en 1876, n'avait que 400 adhérents sur 4.000 imprimeurs ; aujourd'hui, il y a 4.000 adhérents et 300 réfractaires. Et il ajoute : « Si la majorité de nos confrères ne nous suit pas le premier jour, tôt ou tard, elle sera dans la nécessité de venir à nous. »

> *M. LAHURE. — Il faut être clair et net. La proposition de M. Lefebvre est tout simplement que nous fassions notre soumission aux syndicats ouvriers. Ce n'était pas la peine de résister dans presque toute la France en 1906, à Marseille et à Paris cette année, pour céder aujourd'hui aux exigences des syndicats qui veulent nous imposer la journée de neuf heures, en attendant qu'ils exigent, comme ils nous le déclaraient, la journée de huit heures. Nous sommes pour la liberté, mais pas pour la tyrannie.*
>
> *M. LEFEBVRE. — S'il y avait une entente solide établie de bonne foi entre les patrons et les ouvriers, entente où résideraient la justice, le droit et aussi la bonté, il ne pourrait plus y avoir de grèves.*

Après quelques observations, le renvoi au Comité Central de l'Union est voté à l'unanimité.
Nous avons donné à ce dernier incident un assez long développement parce qu'il paraît contenir toute la philosophie du Congrès des Maîtres Imprimeurs.
M. Lefebvre qui, dans ses ateliers, affirme nettement sa

qualité de patron par des décisions autoritaires et sans « bonté », n'a pas fait, par pure philanthropie, sa proposition au Congrès des Maîtres Imprimeurs. La grève de 1906 fut pour lui assez douloureuse et sa résistance opiniâtre étonna même les fédérés du Livre qui savaient, que M. Lefebvre, après une étude approfondie des usages typographiques d'Allemagne, était partisan de la journée de neuf heures.

C'est donc uniquement la pénible constatation des troubles profonds qu'apporte une grève dans l'exploitation industrielle qui incite M. Lefebvre à apporter une ardeur consciente pour l'élaboration, entre patrons et ouvriers, d'un tarif commun.

Mais M. Lefebvre, qui peut être classé, sans injustice, dans la moyenne industrie, rencontre des adversaires redoutables parmi ses collègues placés à la tête de plus grandes exploitations.

La question ne se pose pas de même façon pour les uns et les autres.

Les grandes entreprises, comme celle de M. Lahure, disposent, pour la résistance, de forces presque incalculables. Elles peuvent supporter, sans risquer la ruine irréparable, des dommages considérables. Et les hommes qui dirigent ces grandes exploitations jouissent, grâce à la notoriété de leurs maisons, d'une grande influence morale sur leurs collègues moins fortunés.

De là, sans aucun doute, l'échec d'une proposition comme celle de M. Lefebvre. Celui-ci affirme tout haut ce que beaucoup d'imprimeurs désirent silencieusement, mais ces derniers craignent de paraître subir la domination ouvrière, et ont d'elle, d'ailleurs, une crainte obscure.

D'autre part, les ouvriers ne voient pas avec enthousiasme l'élaboration d'un tarif qui resterait lettre morte pour les directeurs des grandes exploitations. Contre ces derniers, après comme avant le tarif commun, une seule arme sera à la disposition des ouvriers : la grève. Alors, beaucoup d'entre eux pensent qu'il est inutile de se lier les mains.

Les événements de ces dernières années ont montré la valeur illusoire des contrats de travail. Trop de patrons n'en ont

exécuté les clauses que contraints et forcés ; d'autres, pour s'y soustraire, ont profité, sans scrupules, de la faiblesse passagère de l'action ouvrière.
Quelle valeur représente un contrat dont il faut garantir l'exécution par une force toujours en éveil ?
Une proposition comme celle de M. Lefebvre n'est inspirée que par des mobiles d'intérêt. Son adoption par les patrons supposerait chez eux une volonté de « bonté » et un désir de justice.
Est-il des industriels qui aient, de leur initiative, sans y être contraints, manifesté de la sollicitude pour leurs ouvriers et augmenté leur puissance de consommation ou amélioré leurs conditions d'hygiène à l'atelier ?
Qu'ont fait les patrons pour faire comprendre à leurs ouvriers qu'ils ne considéraient pas leur syndicat comme un ennemi redoutable ?
Rien. Au contraire, depuis la grève de 1906, les patrons ont exagéré la manière forte. Croient-ils, ainsi, intéresser les ouvriers à la prospérité d'une industrie qui ne leur apporte que vexations, chômage et misère ?
Les paroles de « bonté » et d'espérance prononcées au Congrès des Maîtres Imprimeurs par M. Lefebvre, seul de son avis, n'effaceront pas les déclarations belliqueuses de M. Lahure, approuvé par la majorité de ses collègues.

§§§

Aujourd'hui, la classe ouvrière ne veut plus se satisfaire de paroles vaines. Doit-elle attendre les preuves matérielles de cette bonne volonté patronale qui se manifeste verbalement ?
Que fera la Fédération des Travailleurs du Livre devant les tendances qui se sont manifestées au Congrès des Maîtres Imprimeurs ? Quel moyen compte-t-elle employer pour parer à l'éventualité d'une caisse de grève patronale ? Comment procédera-t-elle pour tenter d'établir un tarif national qui ne laisserait plus les fédérés se concurrencer ?
Ce sera la tâche qui incombera au Congrès que la Fédération doit tenir à Bordeaux en juillet 1910.

Tout ce que nous nous permettrons de signaler, pour le moment, c'est l'urgence de l'élaboration d'un tarif national, car le *Bulletin officiel de l'Union des Maîtres Imprimeurs* souhaite que l'étude des questions soulevées au Congrès aboutisse à un tarif minimum PATRONAL.

Dans ces questions de tarif, les ouvriers ne doivent jamais se laisser distancer s'ils veulent avoir des bases sérieuses de résistance contre l'offensive patronale possible. La victoire sera toujours à ceux qui seront prêts les premiers.

Henri Normand